

Par. 2. d.e. 64.

N. 417.

A Orange le 24 Novembre 1664 N. 4

Monsieur

Dèsopus celle que ray hau l'honneur de vous escrire du
x^e du courant ~~les agents~~ les fermiers ou pris coura ge de faire
~~transférer la Manoye, et on retire de la damoelle ~~de~~ M.~~
Dèsou une partie des vîts que M. de Sylueanne avou fait
porter au Chasteau moyenam emprunté sous dor qu'ils —
lui son desturé, et encores sous promesse par escrps de lui —
restituer led^t vîts dans un bref delay, Si led^t M. Dégou —
nagrexit lad^t desturance, ayant retenu tous les coing^s & matres
que led^t M. de Sylueanne avou eulenc de lad^t Manoye. Appes
que led^t fermiers sesours pouueus pas devant le Bureau pour —
avoir une desliberation sur les espece qu'ils veulen faire fabriquer
laquelle nous n'avous pas ceu de devant faire diffiniment a —
cause de l'affiance de M. de Beuregard mas apeseees feroient
projet de la fasson que vous trouvades approuve, ayant estime que
led^t M. de Beuregard lequel outre qu'il esdu Bureau d'estrennes
general de la Manoye devant avou faire a ce reblessement pour
pleins et bonnes considerations regardant le serme de S. A. Et
le bon et preffet de lad^t Manoye

Cependant le Sr Turenne garde d'assez grande ameute en demeure &

Ms. 6358

Imbeaulte d'esprit le Sire Viche Adoucet au Parlement
Son beau frere sest offre de l'adoucer en tout ce qu'il faudroit
pour la function de cette charge (à laquelle il a ayous beausouz
d'habitudes par le moyen de son frere) quam celi secoit que
pour conserver a son frere & a sa famille gne en un
grand besoing les esmolumenz de lays charge Mais il est arrivé
que le Sieur de Samme sese niv en campagne et a sollicité foy
chandemus lad^e Subrogation eyfaicte comprendre que par le
moyen et fauour de ditz ses freres qui sont en Holande & de Mad.
Tabell Mesocur qui est pres de la personne de S. A. Madame d'
obtendront faciliamente des plusbiour de lays charge de S. A.
et que Cependant il ne doibtoit pas d'en empêcher la subrogation
par la fauour de M. Sylvius ad general & de M. de B. auvergord
ses amis Jutghime, et qu'en cas que M. de Lubres es moy neluy
fussoient pas favorables il estoit bien assuré que vous Serions —
partages en Bureau. Sur toutes les quelles choses M. de
Lubres es moy versous d'prendre les temperementz necessaires
pour le bien du Service de S. A. et le profit a vtilité de lays
Monroy, Estant oblige cependant de rendre ces moynages aud'
S^r Vobis que quoy que l'aff^e Pro. il les tres bien compoité en nos
derniers malgues, et ats usages & moyne com/lecte & affection
entiere pour le Service de S. A. & que peu d'autre de sa R. ou fut
ce que ce Seroit accabler de dolleur les gens de bon si aux aduanement
et aux prometoy des charges on uer les consideroit plus que les —
mechans, outre que cene seroit pas le Service de S. A.

D'espous les procedures de M. le Justicier de Besons, le Chasteau
s'estou temz quej' mais il reconnoisse ses mauvais traitemens
Car outre qu'il donne retraite aux juifs qu'on a chassé de la ville
a cause du Trouvay du mal contagieux, ce qu'il y revoit ceux qui
en sont exiles pour crimes ou autres maneres actions et port
le menton abcausé de garnement de la ville on n'a affaire qu'au
des gardes de M. Regout dit y a quelques jours avrs bourgeois
nomme Humber qui s'est ne desseur de pourfauire en justice le
payement de ce qu'oy habiterai que le Chasteau fauise lui doch
et lui rendre quelques gages qu'il auoit l'ur qu'il remettre
tacheroit, et qu'oy les moynes de la justice

Nous
le po
Serou
dant
de la
buy
M
Vie
des
de
cy

~~Et le~~ Jeux de Montreuil cassé des gardes de M. Regard
est auz aussi alle a la boutique d'un marchand drapier
nomme Breyn pour le faire despartir des procs criminel
qu'il avoit intenté contre le fils d'un tailleur qui lavoit mal
traité pour auoir fait sa charge de mire de sauter a la porte de la
ville Il le menaça du baston et de l'espée, lesquelles menaces
luy furent remises le mesme jour Sur la brune garnie de
gardes devant son château beaucoup d'ingénier à sa femme

Il ont commencé aussi de couper des murets des fonds jardins
l'ameublement du château pour en faire du feu, letour a ce
qu'ay droit parce que les pieds des plantes n'ont de racines
et qu'on les est mogles à la Cour

Jefais faire un plantain ^{de la villa} de 300 meuniers aux environs des
contres ^{fortes} corps pour empêcher qu'on n'y ^{les} vienne comme auur
ou fait a d'autres le mettoy en un état de l'faire chasuy ^{tofam}
de Sadnanteur sur les domaines de S. A. autant qu'il peut, lesquel
meuvrier espere que d'autant plus a dix ans rendront des tors a quatre
Cous l'ur décent a S. A. Et auressutentroy das faire aussi
mettre a l'entour des bastions démolis du château et de la ville
ou ils se retrouvent merveilleusement bien a cause que le terrain
se trouve rendu de feais mais ne soffre pas si S. A. lauroit
agréable, Je vous supplier tres humbllement monseur de moy voulon
donner vos bons sentiments affy que repusse profiter de la
aison, et de quelques belles plantes que jay rencontrées fortuitement
Et sur tout revoire supplier d'avoire estpersuade que je suis
parfaitement

Monsieur

Nous auons grand besoing qu'on nous envoie d'holando
le portrait des S. A. vus au naturel faire parer que ce
soye une grande consolation atous les bons labours que
d'autant que nous pourrons prendre sur jelluy le ruy modelle
de son église pour en faire les imprimantes de Sa Monsegre J'en ay
buys une quelqu'ys cy faites d'ordre mais ne peuvent pas estre bien comme celles q'il y aille
Monsieur le Con^{te} de Sobras ^{Et apres tout il seront ancora meilleurs demoyen en poudre} tour fait d'holando
Venu demain pour la telle
de laquelle j'auray leu l'homme
de bon espoir que j'auray envoe
cy vendredi.

563

Vos très gracieuses et obéissans
et parfaitement agnes serviteur
Sawfin

and Dillib. where it is said in the book of the
great Constantine that he appointed the other officers
and I was still retained as chief among them
and was made captain of the guard. And so I
was called a captain of the guard and was sent
to another kingdom and there I went and I had
the command of about seven thousand of men who were
called Normans. But I was sent because of the
great need of the emperor in the conquest of Sicily. And

obliged to remain with me till you come back again to the
west country and sometime in Sept. I shall make up
my mind and go back and have a short time at
Merton and then return to the west country.

W. D. B. & Co. - Boston